
**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université du
Jeudi 24 mars 2022, à 16h15, Amphimax-Salle 415**

Présidence :

Anne Bielman (PO, Lettres)

Membres de la Direction présent-e-s :

M. Herman Frédéric, Recteur ; M. De Perrot Marc, Secrétaire général ; Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice ; Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice ; M. Frund Benoît, Vice-recteur ; Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice ; M. Rossier Jérôme, Vice-recteur ; M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur.

Doyen-ne-s présent-e-s :

M. Burnand Léonard (Lettres), Mme Le Feuvre Nicky (SSP), M. Martenet Vincent (FDCA), Mme Schmid Mast Marianne (HEC).

Doyen-ne-s excusé-e-s :

M. Linde Nilas (FGSE); M. Pascual Manuel (FBM).

Doyen absent :

Ehrenfreund Jacques (FTSR)

Membres présent-e-s Corps Professoral-CP :

M. Bauer Oliver (FTSR), M. Baumgartner Lukas (FGSE), M. Castaner Xavier (HEC), Mme Fassa Farinaz (SSP), Mme Hummer Bettina (FDCA), M. Keller Laurent (FBM), M. Marewski Julian (HEC), Mme Morin Ariane (FDCA), M. Ruegg Jean (FGSE), M. St-Amour Pascal (HEC), M. Tomasin Lorenzo (Lettres), M. Widmann Christian (FBM).

Membres excusé-e-s Corps Professoral-CP :

M. Genton Blaise (FBM), Mme Jopp Daniela (SSP), M. Le Forestier Laurent (Lettres), M. Voutat Bernard (SSP).

Membre absent Corps Professoral-CP :

M. Krueger Thorsten (FBM).

Membres présent-e-s Corps Intermédiaire-CI :

M. Boldi Marc-Olivier (HEC), Mme Grand Stéphanie (FGSE), M. Hort Lionel (FDCA), M. Perrenoud Marc (SSP), M. Petalas Stefanos (FTSR), M. Puyal Julien Pierre (FBM), Mme Robert Valentine (Lettres).

Membres absent-e-s Corps Intermédiaire-CI :

M. Phan Olivier (FBM).

Membres présent-e-s PAT :

Mme Amiguet Amelia (FBM), Mme Antille Marine (Centre), Mme Felix Sandra (FDCA), M. Rod Daniel (Centre).

Membres excusé-e-s PAT :

Mme Pellerin Meiy (FTSR), Mme Mignot Bechikh Claudia (Lettres).

Membres présent-e-s Corps Etudiant-e-s-CE :

M. Fletcher Lloyd (SSP), M. Haralambos Theo (HEC), M. Jann Alexandre (FBM), Mme Meier Nehla (FDCA), M. Prost Marco (Lettres).

Membres excusé-e-s Etudiant-e-s CE :

Mme Almeida Lozar Clara (SSP), Mme Benmenni Moïra (FGSE), M. Buffat Cédric (FBM), Mme Valterio Gaëlle (FDCA).

Membres absent-e-s Etudiant-e-s CE :

M. Baehni Luc (Lettres), M. Boukhris Maher (HEC).

Le nombres de votants est 29 membres, ainsi le quorum est fixé à 23 membres pour la séance.



UNIL | Université de Lausanne
Direction
Conseil de l'Université
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

Ordre du jour :

Accueil et bienvenue :

La Présidente ouvre la séance à 16H20 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La Présidente annonce les noms des excusé-e-s à la séance.

La Présidente annonce également que les membres de la Direction, Mme Doudet, Vice-rectrice et M. Frund, Vice-recteur, devront quitter la salle en cours de séance en raison d'autres engagements.

1. Élection de 2 scrutateurs :

Sont élus comme scrutateurs pour la séance du jour :

- Marc Perrenoud (SSP)
- Olivier Bauer (FTSR)

2. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente donne la parole à M. Baumgartner, Vice-président et membre du Bureau, afin d'ouvrir la discussion sur le point 8 Directive 3.22.

M. Baumgartner prend la parole et demande aux membres présents s'ils souhaitent maintenir le point 8 à l'ordre du jour, malgré l'envoi d'un document erroné en annexe de l'OJ.

Mme Morin demande que la présidence sur ce point soit confiée à M. Baumgartner en remplacement de Mme Bielman.

Le vote est ouvert sur le maintien du point 8 à l'OJ :

23 oui

1 non

1 abstention

Ainsi le point 8 (directive 3.22) sera maintenu à l'ordre du jour de la séance.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 03.03.2022 :

La Présidente reprend la parole et ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 03.03.2022.

Mme Fassa prend la parole et demande une rectification sur le calendrier des travaux de la Commission d'examen d'intention de la Direction : la première séance avec la Direction aura lieu début avril.

Le vote est ouvert. Le PV est accepté à la majorité avec 26 voix et 3 abstentions.

Le PV est ainsi accepté et adopté.

4. Communication du Bureau :

Pas de communication.

5. Communication de la Direction

La Présidente donne la parole à M. le Recteur qui la passe à son tour à Mme Michalik, Vice-rectrice chargée du dossier « Bien être à l'Université de Lausanne ».

« Dossier Bien être à l'UNIL » : Mme Michalik donne quelques détails sur l'avancement des travaux relatifs à ce point.

La Direction a confié l'enquête au Centre FORs qui est chargé de rédiger un rapport final sur les résultats de cette étude. La Direction communiquera par la suite les résultats de cette étude.

La discussion est ouverte par la Présidente. Des questions et commentaires sont posés par certains membres du Conseil à la Direction. Il en ressort les points pertinents suivants :

- L'amalgame entre les comportements déplacés pouvant diminuer le sentiment de bien-être et les délits à caractère pénal est un point sur lequel il faudra rester attentif.

- Une bonne communication auprès de la communauté universitaire lors de l'envoi du questionnaire statistique doit être assurée.
- L'anonymat des personnes souhaitant s'exprimer sur des soucis ou d'éventuels manquements de la part de leurs supérieurs doit être garanti.

Mme la Vice-rectrice Michalik prend note au nom de la Direction de l'ensemble de ces points et garantit leur prise en compte. M. le Recteur précise qu'il n'y aura aucune obligation de répondre au questionnaire qui sera envoyé à l'ensemble de la communauté universitaire.

Ukraine :

M. le Recteur annonce la création d'une page web relative à la situation actuelle en Ukraine qui reprend 3 axes importants :

- Étudiant-e-s
- Recherche
- Solidarité

Plusieurs liens sont mis à disposition sur cette page web. Il remercie toutes les personnes qui sont actives sur le sujet afin d'apporter le soutien nécessaire aux Ukrainiens qui en ont besoin.

La Présidente interroge la Direction sur la situation des chercheurs et enseignants russes à l'UNIL qui ne devraient pas être pénalisés.

M. le Recteur affirme que la Direction de l'UNIL reste ouverte et sensible à ce point ; des travaux sont en cours dans ce sens.

M. Perrenoud indique qu'« UNIL- Sans frontières » salue les efforts de la Direction pour intégrer la problématique de l'accès à l'UNIL pour les réfugiés ukrainiens et demande à la Direction de l'UNIL si elle prévoit de mettre en place une mesure semblable à celle existante à l'UNIGE pour l'accès aux études des personnes en exil.

M. Zanetti, Vice-recteur, précise que la Direction a déjà rencontré cette association et confirme qu'elle soutient cette proposition.

Mme Hummel demande si la Direction entend prendre des mesures contre les universités russes qui pénalisent durement leurs membres qui s'expriment contre le pouvoir en place.

M. Zanetti, Vice-recteur, confirme qu'à ce jour, l'UNIL a 7 accords avec des universités russes. Des échanges de personnes ne sont plus envisageables pour l'instant avec ces universités mais la Direction de l'UNIL ne peut pas dénoncer ces accords. Il explique que l'UNIL accueille actuellement des étudiant-e-s en mobilité provenant des pays en conflit et qui ont besoin d'assistance ; nous ne pouvons pas les mettre en difficulté.

La parole n'est plus demandée, **le point est ainsi clôturé.**

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour et passe la parole à M. le Recteur.

6. Position de la Direction vis-à-vis de la résolution votée par le Conseil de l'Université de Lausanne le 25.11.2021 et demandant de soutenir la pétition nationale « Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique : de meilleures conditions de recherche, d'enseignement et de travail » (document en annexe)

M. le Recteur fait lecture d'une lettre intitulée « Pétition Academia-Résolution du Conseil de l'Université de Lausanne ». Elle sera adressée à la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) (document en annexe).

7. Réponse de la Direction à l'interpellation de Mme Ariane Morin « Alimentation sur le campus : trouver la bonne recette (25.11.2021) » (document en annexe)

Mme Morin prend la parole pour expliquer brièvement la raison pour laquelle elle a maintenu son interpellation.

La Présidente donne la parole à la Direction.

M. Frund, Vice-recteur, prend la parole en commentant sa présentation. La présentation sera mise à disposition sur le site du Conseil avec le PV (PPT en annexe).



UNIL | Université de Lausanne
Direction
Conseil de l'Université
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

M. Frund informe que la Direction a pris en compte la demande de la communauté universitaire au sujet d'une diversification de l'offre alimentaire, équilibrée et durable, dans le cadre de la sélection des dossiers de candidatures pour la reprise des cafétérias.

M. Frund rappelle que l'UNIL ne subventionne pas les repas. Des conventions entre l'UNIL et les restaurateurs régissent des règles à suivre par les deux partenaires.

M. Frund explique que la mise au concours était organisée par la Direction qui ne s'est pas fondée sur un avis de droit pour renoncer à soumettre cette procédure aux règles sur les marchés publics, étant précisé que des juristes ont été consultés à ce sujet. La mise au concours a pris du retard à cause de la situation sanitaire de ces deux dernières années.

Après un examen des candidatures et des offres proposées, la Direction a pris une décision à la fin de l'année 2021 sur le choix des restaurateurs, avec qui l'UNIL a signé des conventions.

L'UNIL a ainsi attribué ces projets à trois sociétés :

- Lot 1 : Société ARTIGUS, dirigée par un parent de l'actuel restaurateur.
- Lot 2 : Société SV Group
- Lot 3 : Société ZFV, active en Suisse alémanique ainsi que dans des gymnases romands.

M. Frund porte à la connaissance des membres du Conseil des précisions complémentaires :

- Les offres de poissons et viandes ne sont pas conventionnées et les prix maximums de ces offres ne sont pas imposés aux restaurateurs.
- La Grange sera attribuée à un restaurateur privé et changera de statut afin de répondre aux nouvelles normes d'hygiène et de sécurité fixées par la Loi VD sur les auberges et débits de boissons, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. Frund termine sa présentation en remerciant les membres présents ainsi que la Direction pour leur attention.

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme Morin.

Mme Morin remercie M. Frund pour l'ensemble des réponses apportées par la Direction. Elle prend acte de ces réponses et déclare sa satisfaction.

Job étudiant-e-s :

La Présidente demande si les étudiant-e-s pourront continuer à bénéficier des petits jobs à la Grange, avec le nouveau restaurateur.

M. Frund répond par l'affirmative ; cette possibilité est valable également pour les autres restaurants du Campus.

M. St-Amour demande si – puisque les prix des repas seront conventionnés et non pas subventionnés – en contrepartie les restaurateurs auront le monopole sur les cérémonies officielles dans le campus universitaire.

M. Frund annonce d'éventuelles modifications sur ce point dans les accords avec les restaurateurs.

Événements autres, apéritifs de thèses, traiteurs :

Mme Fassa demande s'il est envisageable de proposer des places de stages pour des apprentis cuisiniers ou pour autoriser des apprentis cuisiniers à proposer des services de traiteur externe.

M. Frund répond que des événements « privés » (ex. apéro de thèses) peuvent être organisés par des particuliers sans recourir aux restaurateurs du campus, à condition de ne pas faire venir à l'UNIL de traiteur externe avec personnel de service. Il ajoute que sur le point soulevé par Mme Fassa, la discussion reste ouverte.

Nutritionniste :

Mme Grand remercie M. Frund pour ses préoccupations en matière d'hygiène alimentaire et demande si des nutritionnistes interviennent pour contrôler l'équilibre des repas, notamment végétariens.

M. Frund répond que la Direction de l'UNIL fait appel à des nutritionnistes pour garantir la qualité des repas proposés.

La parole n'est plus demandée. La Présidente remercie M. Frund.

Ce point de l'ordre du jour est clôturé par la Présidente qui passe au point 8.

La Présidente passe la parole à M. Baumgartner, Vice-président et membre du Bureau, afin de présider lors du traitement du point 8 de l'ordre du jour, comme adopté par le Conseil.

8. Discussion sur la directive interne 3.22 (« Évaluation de l'enseignement par les étudiants ») (document en annexe)

M. Baumgartner donne la parole à la Direction pour qu'elle explique dans quel état d'esprit la directive a été créée.

M. Zanetti, Vice-recteur prend la parole et présente la directive 3.22. Il défend le maintien de la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), dont l'utilité est indéniable. Il évoque l'historique de la création de l'EEE par le Vice-recteur Jacques Lanarès ainsi que le type de travaux et de consultations qui ont accompagné la mise en place de l'EEE. L'EEE été saluée lors de sa création. La rédaction de la directive, quant à elle, a été précédée de consultations auprès des Facultés mais si elle nécessite des ajustements, la Direction est ouverte, si nécessaire, à entrer en matière.

M. Baumgartner, vice-président, donne la parole aux doyen-nes qui le souhaitent et par la suite, ouvre une discussion générale. La parole est demandée et prise tour à tour.

Les doyens des Lettres et de FDCA, Mme Morin au nom de ses collègues professeur.e.s de l'École de droit, et plusieurs intervenant.e.s représentant.e.s du corps enseignant à titre individuel se disent attachés aux principes généraux de l'EEE telle qu'elle est pratiquée à l'UNIL depuis J. Lanarès mais mettent en évidence des réticences ressenties dans certaines Facultés de sciences humaines vis-à-vis de cette directive et le souhait qu'il soit procédé à des ajustements des mesures prévues. Parmi les réserves émises, on relève :

- La crainte d'un glissement d'une conception non normative de l'EEE vers une conception normative et assortie éventuellement de sanctions ;
- L'ambiguïté du rôle conféré par la directive au CSE qui, en tant qu'unité administrative de la Direction, n'a pas de lien hiérarchique avec les enseignants et devrait rester un organe d'aide et de conseil aux enseignants, auquel on fait appel sur une base volontaire ;
- Les difficultés qu'engendrera un contrôle par les Décanats de la réalisation d'une évaluation de chaque enseignement tous les trois ans au moins et les difficultés d'interprétation/application de cette exigence pour des enseignant.e.s qui travaillent dans des Facultés où les sujets et les formes des enseignements changent chaque semestre ;
- Des demandes de clarification sur les limites de l'application de la directive (enseignements à très petits effectifs, enseignements de terrain, possibilité de recourir à d'autres formes d'évaluation que via un formulaire en ligne, etc.) ;
- Le fait que le taux d'appréciation d'un enseignement à travers une EEE (seuil de 60% de réponses favorables) ne devrait pas être le seul critère d'évaluation pédagogique ;
- Le fait que l'EEE demandée par un.e seul.e étudiant.e et de façon anonyme ne parait pas la voie adéquate pour résoudre un problème pédagogique entre un.e enseignant.e et un.e étudiant.e et que d'autres solutions concrètes (et communiquées de façon claire) devaient être offertes dans chaque Faculté aux étudiant.e.s qui rencontrent un conflit avec un.e enseignant.e.

De leur côté, les représentants du corps étudiant soulignent que l'EEE leur apparaît comme un instrument très utile. Ils indiquent qu'ils sont aptes à porter des évaluations pertinentes sur leurs enseignements.

9. Discussion sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de la députée Rebecca Joly (point reporté de la séance CU du 25.11.2021) (document en annexe)

La Présidente ouvre la discussion

Mme Morin demande à la direction, quelle suite l'UNIL compte donner à la réponse du Conseil d'Etat.

M. de Perrot, Secrétaire général, répond que la Direction est en attente d'un rapport sur le sujet et qu'elle rendra sa réponse ultérieurement.

10. Interpellation :

Interpellation de Mme Morin sur la sécurité incendie à l'Université de Lausanne.



UNIL | Université de Lausanne
Direction
Conseil de l'Université
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

La Présidente demande si Mme Morin est d'accord de reporter ce point de l'ordre du jour à la séance suivante.
Mme Morin accepte le report de ce point.

La séance est ainsi clôturée et levée par La Présidente à 19h15.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. B. Sánchez'.

Anne Bielman Sánchez, Présidente

Lausanne, le 19 mai 2022